



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités
spatiales**

(Office des Nations Unies à Vienne, 2-4 février 2000)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Examen des questions de fond	4-32	3
A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles des organisations concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes (point 4 de l'ordre du jour)	4-18	3
B. Examen détaillé de la coopération entre organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: obtention des données de télédétection nécessaires aux organisations du système des Nations Unies et application des recommandations du programme Action 21 (point 5 de l'ordre du jour)	19-22	6
C. Les technologies modernes de l'information au service de la coordination entre organisations du système des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)	23-27	7
D. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des mesures prises à la suite de la Conférence (point 7 de l'ordre du jour)	28-32	7
III. Programme de travail futur	33-36	8

	<i>Page</i>
Annexes	
I. Structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace	11
II. Liste des participants à la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 2 au 4 février 2000	13
III. Ordre du jour de la vingtième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales	14

I. Introduction

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales a tenu sa vingtième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 2 au 4 février 2000. M. V. Kozharnovich, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), a été élu Président. La liste des participants figure à l'annexe II du présent rapport.
2. La Réunion a été ouverte par la Directrice du Bureau des affaires spatiales de l'ONU, qui a remercié tous les participants de leurs contributions à la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), tenue à Vienne du 19 au 30 juillet 1999. Elle a noté l'importance de la contribution de la Réunion à la promotion des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris la promotion de la coopération internationale. Elle a par ailleurs rappelé que lors de la Conférence UNISPACE III, les États Membres avaient recommandé de renforcer la coordination des activités spatiales du système des Nations Unies et d'utiliser des méthodes novatrices, y compris les technologies de l'information, pour faire en sorte que le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace soit plus utile à l'Assemblée générale.
3. La réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe III du présent rapport.

II. Examen des questions de fond

A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles des organisations concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes (point 4 de l'ordre du jour)

1. Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment les activités en cours dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications décidées par les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies (point 4 a) de l'ordre du jour)

4. Le Secrétaire de la Réunion a présenté aux participants les résultats de la Conférence UNISPACE III ainsi que les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires en 1999, en insistant plus particulièrement sur les recommandations adoptées par UNISPACE III concernant la coordination interinstitutions des activités spatiales. Le Spécialiste des applications des techniques spatiales a décrit l'orientation future du Programme des Nations Unies pour les applications et techniques spatiales ainsi que les activités prévues afin de donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Il a ajouté que le programme annuel d'activités du Programme serait communiqué aux organisations du système, qui seraient invitées à y participer en fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour eux.
5. Les représentants des organismes et organisations ont fait le point des activités en cours et prévues pour 2000, 2001 et les années suivantes. Ces présentations ont été suivies d'un échange de points de vue quant à la meilleure façon de coordonner les activités à l'avenir.

6. La Réunion a pris acte avec satisfaction de l'invitation faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aux autres organismes et organisations à participer à la Conférence internationale sur les outils d'information et d'aide à la décision pour la gestion de l'environnement, éventuellement en la coparrainant et en prenant part à sa préparation.

7. Les participants ont également pris note avec satisfaction de l'invitation faite par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) aux autres organismes et organisations à participer au séminaire régional sur le développement des applications des techniques spatiales pour la deuxième phase du Programme régional d'application des techniques spatiales, qui se tiendra à Bangkok en mars 2000.

8. Les participants ont noté que la question des sources d'énergie nucléaires devait être examinée lors de la trente-septième session du Sous-Comité scientifique et technique conformément au plan de travail quadriennal adopté en 1998. Ils ont également noté que le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique du Sous-Comité se réunirait à nouveau à l'occasion de ladite session et que, conformément au plan de travail, il recensera les procédés et normes techniques utilisés à terre pouvant présenter de l'intérêt dans l'espace, et notamment les facteurs qui différencient les sources d'énergie nucléaires dans l'espace des applications nucléaires sur terre.

9. La Réunion a insisté sur le fait que la question de la sûreté des sources d'énergie nucléaires et radioactives dans l'espace ne devrait pas être étudiée en dehors du régime international existant concernant la sûreté nucléaire. Elle a par conséquent prié le Bureau des affaires spatiales de faire part au Sous-Comité scientifique et technique de son point de vue selon lequel le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique devrait tenir compte du régime international en matière de sûreté nucléaire qui repose, en autres, sur la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire¹, la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique², la Convention sur la sûreté nucléaire³, les principes contenus dans les publications de la catégorie Fondements de la sûreté de l'AIEA intitulées "Radioprotection et sûreté des sources de rayonnement", "La sûreté des installations nucléaires" et "Principes de gestion des déchets radioactifs", les Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnement, et la publication de l'AIEA consacrée à la planification en cas d'urgence et la préparation à la rentrée dans l'atmosphère d'un satellite équipé d'une source d'énergie nucléaire (Emergency Planning and Preparedness for Re-entry of a Nuclear Powered Satellite). Les participants ont recommandé que le Sous-Comité cherche à faire participer davantage l'AIEA à ses travaux sur la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et tienne compte des travaux du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants ainsi que de la Commission internationale de protection radiologique.

2. Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur les programmes de travail des organismes et organisations du système des Nations Unies (point 4 b) de l'ordre du jour)

10. La Réunion était saisie du projet de rapport annuel du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2000, 2001 et les années suivantes" (A/AC.105/726). Ce rapport, le vingt-quatrième sur ce thème, présente les informations communiquées par les

organismes des Nations Unies de façon intégrée, en décrivant les activités prévues par domaine d'application.

11. La Réunion a noté que, conformément à l'accord conclu lors de sa session annuelle de 1984 (ACC/1984/PG/8, par. 13), le projet de rapport se divisait en deux grands chapitres, l'un présentant de manière succincte les principales activités et programmes prévus, sans faire référence à l'organisme ou à l'organisation concernés, et l'autre décrivant les programmes de travail futurs de chaque organisme ou organisation.

12. Le projet de rapport contient des informations sur les activités et les programmes – enseignement et formation; ateliers; séminaires; bourses; services d'expert et missions d'étude dans les pays; études consacrées à des projets pilotes ou exécution de projets comportant des applications pratiques des techniques spatiales; et diffusion ou échange d'informations sur l'état des techniques ou des systèmes opérationnels – concernant les applications des techniques spatiales dans les domaines de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG), des communications et de la navigation, de la météorologie et de l'hydrologie, des sciences spatiales fondamentales, de la sécurité et de la prévention des catastrophes, ainsi que dans d'autres domaines encore, exécutés en commun ou indépendamment par chaque organisme dans son domaine de compétence.

13. Les participants ont examiné le projet de rapport et formulé des suggestions et observations à son sujet avant de l'adopter tel que modifié. Ils ont été informés du fait que la version finale serait communiquée aux États membres du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sous la cote A/AC.105/726 pendant la trente-septième session du Sous-Comité, qui se tiendrait du 7 au 18 février 2000.

14. Les participants ont rappelé l'accord auquel ils étaient parvenus lors de la dix-huitième session en vertu duquel il faudrait étudier la possibilité d'adopter une nouvelle classification des activités liées à l'espace afin que le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes des Nations Unies reflète mieux les domaines d'application prioritaire identifiés par les États Membres, éventuellement en y ajoutant un nouveau chapitre consacré à un examen analytique des résultats de la coordination des activités exécutées.

15. Les participants ont pris note avec intérêt de la proposition du Bureau des affaires spatiales concernant la révision de la structure du rapport du Secrétaire général. Ils ont formulé des suggestions et des observations à ce sujet et adopté la structure révisée qui figure à l'annexe I du présent rapport.

16. En vue de la préparation du prochain rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, qui sera présenté à la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2001, les participants ont prié le Bureau des affaires spatiales de préparer un premier projet conformément à la structure révisée sur la base des informations contenues dans le document A/AC.105/726. Ils l'ont également prié de diffuser ce premier projet à l'ensemble des organismes des Nations Unies avant de leur demander des informations sur leur programme de travail de façon à ce qu'ils puissent préparer leurs contributions au prochain rapport du Secrétaire général. Ils ont en outre convenu qu'ils devraient examiner à nouveau la structure révisée du rapport lors de leur vingt et unième session, en 2001, en vue de l'améliorer éventuellement.

17. Les participants ont convenu que, lors des prochaines sessions, un point distinct de l'ordre du jour devrait être consacré à la façon dont on pourrait renforcer la coordination interinstitutions dans le domaine spatial.

18. Les participants ont reconnu que le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace constituait une source exceptionnelle d'informations sur les diverses activités menées dans ce domaine au sein du système et que ce rapport devrait être largement diffusé. À cet égard, ils ont recommandé de l'afficher sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales et que d'autres organes des Nations Unies soient encouragés à y établir des liens sur leur propre site Internet de façon à le rendre largement disponible. Ils ont également convenu qu'ils devraient continuer à utiliser le rapport pour coordonner les activités spatiales des organismes des Nations Unies.

B. Examen détaillé de la coopération entre organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: obtention des données de télédétection nécessaires aux organisations du système des Nations Unies et application des recommandations du programme Action 21 (point 5 de l'ordre du jour)

19. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, les participants ont réaffirmé l'importance de liens entre, d'une part, les organisations du système des Nations Unies menant des activités dans le domaine spatial et, d'autre part, celles agissant en faveur du développement durable. Ils ont noté que la Conférence UNISPACE III avait insisté sur l'importance des techniques spatiales pour le développement durable, y compris la protection de l'environnement et la gestion des ressources terrestres. C'est pourquoi ils se sont déclarés préoccupés par le fait que le programme Action 21⁴ n'ait pas mis suffisamment l'accent sur l'importance de l'application des techniques spatiales.

20. Les participants ont pris note de l'intérêt permanent de la communauté internationale pour le programme Action 21, estimant qu'il fallait en profiter pour mieux faire connaître l'utilité des techniques spatiales pour le développement durable. En particulier, ils ont pris note avec intérêt du fait qu'en 2001 la Commission du développement durable ferait le point de la suite donnée au chapitre 40 du programme Action 21 consacré à l'information pour la prise de décisions, et qu'une grande conférence pourrait être organisée en 2002, soit dix ans après la Conférence de Rio de Janeiro⁵.

21. Les participants ont convenu que la Réunion devrait contribuer aux travaux de la Commission du développement durable pour faire prendre davantage conscience de l'importance des applications des techniques spatiales aux fins du développement durable et d'étudier la possibilité pour la Commission d'inscrire un point consacré à cette question à son ordre du jour. Ils ont également convenu que la Réunion devrait participer à tout examen futur des dispositions pertinentes du programme Action 21, y compris à l'examen, en 2001, de la suite donnée au chapitre 40 du programme et l'éventuelle tenue d'une conférence en 2002.

22. Les participants ont convenu de maintenir à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Réunion le point consacré à l'examen détaillé de la coopération entre organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique.

C. Les technologies modernes de l'information au service de la coordination entre organisations du système des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

23. Les participants ont noté avec satisfaction que la préparation du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace avait été sensiblement facilitée par l'utilisation du courrier électronique.

24. Ils ont pris note avec intérêt d'une proposition présentée par le Bureau des affaires spatiales concernant l'utilisation des technologies modernes de l'information, qui pourrait servir de base à l'examen de cette question. En particulier, ils ont convenu que les organisations participant à la Réunion pourraient adopter une approche coordonnée à l'égard de la diffusion d'informations concernant les activités du système des Nations Unies dans le domaine spatial au moyen d'Internet.

25. Les participants ont estimé qu'il devrait être possible d'avoir accès par Internet à des informations d'ensemble sur les activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. À cet égard, ils ont convenu que la première mesure consisterait à afficher sur le site Internet du Bureau des affaires spatiales et à mettre à jour régulièrement à partir de 2001 le calendrier des manifestations en rapport avec l'espace organisées par les différents organismes du système qui figurera à l'annexe I de la nouvelle version révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace (voir annexe I). Ce calendrier serait établi à partir des informations communiquées électroniquement au Bureau des affaires spatiales par les organismes participants, qui seraient libres de fournir toute autre information sur leurs activités spatiales pour affichage sur le site Internet du Bureau et de mettre à tout moment à jour les informations concernant leurs activités. Le Bureau a proposé de créer sur son propre site, des sites miroirs des pages d'accueil des organisations intéressées.

26. Les participants ont convenu que l'utilisation des technologies modernes de l'information, par exemple l'organisation de conférences sur Internet, pourrait contribuer à l'efficacité de la Réunion interorganisations et faciliter la préparation et l'adoption du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Ils ont toutefois observé que pour l'instant des problèmes d'ordre technique ne permettaient pas d'organiser de telles conférences. C'est pourquoi ils ont convenu de constituer avant la vingt et unième session un groupe de travail, composé du Bureau des affaires spatiales, de l'Organisation météorologique mondiale et d'autres organisations si elles le souhaitent, chargé de procéder à des essais à ce sujet et de faire rapport à la vingt et unième session de la Réunion.

27. Les participants ont convenu qu'il faudrait poursuivre l'étude des possibilités d'utilisation des nouvelles technologies de l'information en vue d'accroître l'efficacité des Réunions interorganisations.

D. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des mesures prises à la suite de la Conférence (point 7 de l'ordre du jour)

28. Les participants ont pris note avec satisfaction du fait que divers organismes du système des Nations Unies avaient contribué au succès de la Conférence UNISPACE III.

Ils ont également noté l'importance accordée par la Conférence au renforcement de la coordination et de la coopération interinstitutions dans le domaine spatial, comme cela apparaît dans son rapport⁶, et en particulier dans "Le millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"⁷, adopté par la Conférence UNISPACE III et que l'Assemblée a par la suite fait sienne dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999.

29. Les participants ont été informés du fait que l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/68, avait invité tous les organes directeurs compétents des organismes des Nations Unies qui mènent des activités dans le domaine de l'espace à constituer un groupe consultatif intergouvernemental spécial chargé d'examiner la coordination interorganisations des activités spatiales, en vue d'améliorer l'efficacité des travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Ils ont par ailleurs noté, tel qu'il était indiqué au paragraphe 409 c) i) du rapport d'UNISPACE III que ce groupe consultatif intergouvernemental pourrait être composé des présidents des organes intergouvernementaux du système des Nations Unies chargés des activités spatiales, et qu'il pourrait se réunir pendant une journée afin d'examiner les questions relatives à la coordination interinstitutions.

30. Ils ont toutefois reconnu que dans le cas de certaines organisations du système, il est difficile d'identifier les organes intergouvernementaux chargés des activités spatiales, et que pour d'autres organisations, de tels organes n'existaient tout simplement pas. Ils ont donc estimé qu'il faudrait reformuler la recommandation tendant à créer un tel groupe consultatif intergouvernemental spécial et que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait créer, dans le cadre de l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, un groupe de travail chargé d'étudier cette question et notamment de faire le point de la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies en tenant pleinement compte du rapport du Secrétaire général. De plus, la Réunion interinstitutions devrait tenir ce groupe de travail informé des méthodes de travail des différents organismes des Nations Unies ayant des activités concernant l'espace.

31. Les participants ont convenu que les travaux de la Réunion interinstitutions devraient être portés davantage à l'attention des chefs de secrétariat des organismes et organisations du système des Nations Unies. À cet égard, ils ont convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait étudier la possibilité de prier le Comité administratif de coordination (CAC) de reprendre l'examen de son point de l'ordre du jour consacré à la coordination des activités spatiales du système des Nations Unies.

32. Les participants ont convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de la vingt et unième session de la Réunion.

III. Programme de travail futur

33. Les participants ont réaffirmé l'importance de réunions annuelles de façon à assurer une meilleure coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Ils ont été informés du fait que les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avaient accordé une plus grande importance à la coordination interinstitutions des activités spatiales et ont convenu, à cet égard, que le Comité ainsi que son Sous-Comité scientifique et technique devraient utiliser pleinement les informations contenues dans le rapport de la Réunion interinstitutions ainsi que dans le rapport du Secrétaire général à l'appui de leur action de promotion de la coordination

interinstitutions dans le domaine spatial. Les participants ont également estimé que ces deux rapports devraient être disponibles avant la session annuelle du Sous-Comité scientifique et technique et que la Réunion interinstitutions devrait se tenir au moins plusieurs semaines avant ladite session.

34. Les participants ont convenu qu'à sa vingt et unième session, en 2001, la Réunion devrait examiner les points suivants:

1. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles des organismes et organisations du système concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment les activités en cours dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et leurs applications intéressant les programmes adoptés par les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies;
 - b) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace;
 - c) Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes et organisations du système des Nations Unies.
2. Examen détaillé de la coopération entre organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: application des recommandations du programme Action 21.
3. Renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information.
4. Examen du plan d'action de la Conférence UNISPACE III et mise en œuvre des activités de suivi.
5. Questions diverses.

35. Les participants ont convenu de poursuivre l'examen de la coopération entre organismes du système des Nations Unies dans les domaines d'application prioritaire des techniques spatiales, tels qu'ils apparaissent au vu de la structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, de façon à assurer une bonne intégration de ces activités et à ce que les services fournis aux États Membres répondent pleinement aux demandes, et ce d'une manière efficace et efficiente.

36. Les participants ont convenu que la vingt et unième session de la Réunion devrait se tenir du 22 au 24 janvier 2001 à Vienne.

Notes

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1439, n° 24404.

² Ibid., vol. 1457, n° 24643.

³ AIEA, INFCIRC449.

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I*, annexe II.

⁵ Voir ENERGY/1999/7.

⁶ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3).

⁷ Ibid., chapitre premier, résolution 1.

Annexe I

Structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace

- I. Introduction
 - Origine du rapport
 - Portée et structure du rapport
 - Les applications des techniques spatiales dans le contexte de la protection de l'environnement et du développement durable
- II. Organisations et organismes des Nations Unies participant à des activités spatiales et tableau synoptique de leurs activités
- III. Politiques et stratégies en rapport avec la coordination des activités spatiales
 - Politiques et stratégies du système des Nations Unies
 - Conséquences pour la coordination interinstitutions
 - Mécanismes (y compris les mémorandums d'accord) destinés à améliorer davantage la coordination interinstitutions
- IV. Activités en cours concernant l'espace
 - A. Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources
 1. Sciences de la Terre (y compris les activités de recherche dans les domaines de la géologie, de la climatologie, de l'océanographie, de la météorologie, et de l'hydrologie)
 2. Surveillance et évaluation de l'environnement terrestre
 3. Gestion des ressources naturelles
 - B. Application des techniques spatiales à la sécurité, au développement et au bien-être de l'homme
 1. Développement des capacités de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets (prévention, alerte rapide, atténuation des effets des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, évaluation des risques, secours d'urgence, recherche et sauvetage, et reconstruction)
 2. Renforcement de la sécurité économique, sociale et culturelle (notamment activités en rapport avec la sécurité alimentaire, la surveillance des cultures illicites, l'élimination de la pauvreté et la santé publique/les services médicaux)
 - C. Utilisation des technologies de l'information et des communications pour le développement et mesures destinées à faciliter cette utilisation (y compris les questions en rapport avec l'utilisation et l'allocation des positions orbitales/spectres de fréquences et la constitution de réseaux d'information)
 - D. Utilisation et amélioration des mécanismes de positionnement et de localisation par satellite (notamment utilisation des satellites pour la navigation et les voyages terrestres/maritimes/aériens ainsi que la cartographie et les activités de recherche,

mais à l'exclusion des applications dans le cadre des opérations de secours d'urgence (voir section B ci-dessus))

- E. Renforcement des capacités d'application des techniques spatiales aux fins du développement durable (activités d'enseignement et de formation qui ne mettent pas nécessairement l'accent sur les domaines et les questions mentionnées aux chapitres A à D, activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et promotion des sciences et techniques spatiales)
 - F. Développement des connaissances scientifiques sur l'espace et protection de l'environnement spatial
 - G. Autres activités
- V. Étude de questions en rapport avec la coordination des activités au sein du système des Nations Unies
- A. État de la coordination interinstitutions
 - B. Expérience acquise, enseignements tirés et recommandations

Annexes

- I. Calendrier des principales manifestations (intitulé, date et lieu)
- II. Liste récapitulative des principaux produits (quelques produits par organismes ou organisations, accompagnés chaque fois que possible d'une adresse Internet)

Annexe II

Liste des participants à la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 2 au 4 février 2000

Président: V. **Kozharnovich** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)

Secrétaire: T. **Chiku** (Bureau des affaires spatiales)

Secrétariat de l'ONU

Bureau des affaires spatiales

M. Othman
S. Camacho
P. Lála
S. Chernikov
C. Davies

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

X. Bouan

Commission économique pour l'Afrique

A. Gulaid

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

M. Ratanavong

Programme des Nations Unies pour l'environnement

R.G. Witt

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

He Changchui

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

M. Abtahi
R. Missotten

Organisation météorologique mondiale

D. Hinsman

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

T. Miyamoto

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

M. Nogueira da Silva

Agence internationale de l'énergie atomique

A.J. Gonzalez
D. Delattre

Annexe III

Ordre du jour de la vingtième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales (Vienne 2-4 février 2000)

1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Coordination des plans et programmes et échanges de vues sur les activités actuelles des organisations concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment les activités dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications décidées par les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies:
 - i) Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales;
 - ii) Programme des autres organisations;
 - b) Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes du système des Nations Unies.
 5. Examen détaillé de la coopération entre organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: obtention des données de télédétection nécessaires aux organisations du système des Nations Unies et application des recommandations du programme Action 21.
 6. Les technologies modernes de l'information au service de la coordination entre organisations du système des Nations Unies.
 7. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des mesures prises à la suite de la Conférence.
 8. Questions diverses:
 - a) Réunions futures;
 - b) Autres questions.
-